



Assemblée générale

Distr. générale
5 novembre 2019

Original : français

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés Soixante-dixième session

Compte rendu analytique de la 719^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le lundi 7 octobre 2019, à 10 heures

Président(e): M. Delmi (Algérie)

Sommaire

- Ouverture de la session, adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation
- Allocution de la Vice-Secrétaire générale de l'ONU
- Déclaration liminaire du Haut-Commissaire
- Débat de haut niveau sur l'apatridie et débat général

* Nouveau tirage pour raisons techniques (10 janvier 2020).

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du présent compte rendu et adressées, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section de la gestion des documents (DMS-DCM@un.org).

Les comptes rendus qui ont été rectifiés feront l'objet de nouveaux tirages pour raisons techniques à l'issue de la session.

GE.19-17293 (F) 051119 051119



* 1 9 1 7 2 9 3 *

Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 5.

Ouverture de la session, adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (A/AC.96/LXX/1)

1. **Le Président** déclare ouverte la soixante-dixième session du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et souhaite la bienvenue à tous les participants. Dans le cadre de son mandat, il a pu constater l'importance du travail que le HCR accomplit avec ses partenaires, qui font preuve de détermination. Cela a été le cas en particulier lorsqu'il s'est rendu au Burkina Faso et en Mauritanie, au printemps 2019, où il a été profondément ému par le sort des réfugiés qu'il a rencontrés et fortement impressionné par les efforts que ces deux pays déployaient pour les accueillir et promouvoir leur autonomie.

2. Le Président rappelle que le monde compte aujourd'hui plus de 70 millions de personnes déplacées de force en raison de conflits, de persécutions, de violences et de violations des droits de l'homme, et que l'année écoulée a été marquée par le fait que de nombreuses situations d'urgence de grande ampleur se poursuivaient, dans un contexte politique, social et économique agité. Cette situation a rendu le paysage humanitaire complexe et pose des défis sans précédents aux pays et aux communautés d'accueil, ainsi qu'aux organisations des Nations Unies et à leurs partenaires.

3. Dans cette réalité, l'action menée par la communauté internationale pour prévenir et régler les conflits, apporter une protection, promouvoir l'autonomie et l'inclusion, et renforcer les solutions, est plus importante que jamais. À cet égard, le Pacte mondial sur les réfugiés est fondamental pour aller de l'avant, et le Comité exécutif joue un rôle crucial en tant qu'organe consultatif. Le Président conclut en rendant un hommage particulier aux travailleurs humanitaires, qui œuvrent, sans relâche, à remédier aux conséquences dévastatrices des conflits.

4. *L'ordre du jour est adopté.*

5. *Les participants sont invités à regarder un court-métrage, intitulé « Belonging » (Appartenir), qui donne un aperçu des défis à relever et des engagements à prendre en matière de lutte contre l'apatridie et, de manière générale, en ce qui concerne les déplacements forcés.*

Allocution de la Vice-Secrétaire générale de l'ONU

6. **M^{me} Mohammed** (Vice-Secrétaire générale de l'ONU) remercie le Haut-Commissaire pour les réfugiés de l'avoir invitée à participer aux discussions sur le déplacement forcé et ses conséquences sur les efforts collectifs entrepris pour assurer la paix, la dignité et la prospérité pour tous à l'avenir.

7. La lutte contre le déplacement forcé et l'apatridie est fondamentalement liée à l'un des objectifs essentiels du Programme 2030, qui est d'aider les populations marginalisées à contribuer aux processus de développement économique et social durables et à en bénéficier. Parallèlement à cela, les pays qui accueillent le plus de réfugiés ont besoin d'être soutenus de manière concrète pour pouvoir faire face aux arrivées massives et aux situations de réfugiés prolongées. À maintes reprises, on a vu comment les communautés d'accueil et les réfugiés pouvaient tirer parti d'une coopération pour le développement accrue, par exemple en matière de santé ou d'éducation.

8. Afin de relever des défis de plus en plus complexes, le Secrétaire général de l'ONU a lancé des réformes de grande ampleur au cœur desquelles figurent les décisions que l'Assemblée générale des Nations Unies a prises en 2018 en faveur d'un repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Début 2019, un système redynamisé de coordonnateurs résidents a été mis en place. Il prévoit que les 129 responsables des équipes de pays du monde entier rendent directement compte au Secrétaire général. Ces coordonnateurs résidents, indépendants et autonomes, sont chargés de rassembler les acteurs des Nations Unies afin que leur action sur le terrain soit guidée par les besoins des pays. Ce nouveau mode de fonctionnement permet d'utiliser les ressources et les capacités de manière

plus efficace et laisse au coordonnateur résident davantage de temps pour ses activités de coordination.

9. De nouveaux dispositifs viennent appuyer ce système redynamisé : un nouveau cadre de gestion et de responsabilité, qui prévoit que les représentants des organismes doivent rendre des comptes à la fois à leur entité et au coordonnateur résident ; un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, remanié et rebaptisé « plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable », voué à devenir la cheville ouvrière du système des Nations Unies pour le développement en matière de planification, de résultats et de présentation des rapports ; et un nouveau dispositif de financement, déjà opérationnel, qui ouvre la voie à de nouvelles formes de collaboration. À ce jour, 38 États Membres et 19 entités des Nations Unies ont formulé des engagements au titre de ce système et apporté des contributions au fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées qui lui est dévolu, à hauteur de quelque 195 millions de dollars É.-U.

10. En outre, sachant qu'il est essentiel qu'un dispositif de coordination des actions menées en faveur du développement soit doté des financements nécessaires à la bonne mise en œuvre des réformes, un pacte de financement a été conclu entre les États Membres et le système des Nations Unies. Un projet de stratégie à l'échelle du système a aussi été élaboré afin d'éviter les doublons et de s'appuyer sur les avantages comparatifs. Le système des Nations Unies progresse donc sur la voie d'une plus grande efficacité, tout en renforçant sa capacité à nouer des partenariats, essentiels à la réalisation des objectifs de développement durable.

11. La Vice-Secrétaire générale salue la force et la fiabilité du HCR tout au long de cette profonde transformation, ainsi que le rôle de premier plan joué par le Haut-Commissaire au sein de l'équipe interinstitutions, présidée par le HCR et le Programme alimentaire mondial (PAM), qui est chargée de doter les équipes de pays d'outils efficaces. Elle se félicite que le Haut-Commissaire ait noué un dialogue direct avec les représentants du HCR et les coordonnateurs résidents sur le terrain, ceux-ci étant chargés d'améliorer la coordination entre l'action en faveur du développement et l'action humanitaire menées par les équipes de pays, conformément au Pacte mondial sur les réfugiés.

12. Afin d'obtenir de plus grands effets de synergie lorsque l'on aide les pays à atteindre les objectifs de développement durable, il convient de ne pas se limiter à une aide humanitaire sur le court terme, même si celle-ci reste nécessaire en situation d'urgence, et d'adopter une démarche plus globale, s'inscrivant sur le long terme, pour permettre aux pays et aux populations de prévenir les crises et de se rétablir plus rapidement, au besoin. Le Programme 2030 ne sera réalisé pour tous qu'au moyen d'activités dans le cadre desquelles le HCR jouera un rôle essentiel. À ce titre, le Pacte mondial sur les réfugiés, adopté en décembre 2018, constitue un remarquable plan d'action.

13. Il est nécessaire que le Comité exécutif continue à donner des orientations et à maintenir l'élan en faveur des réformes. Par ailleurs, l'ensemble du système pour le développement a beaucoup à apprendre du HCR, notamment de son partenariat avec la Banque mondiale, de sa coopération avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et de son action au sein du Réseau des Nations Unies sur les migrations.

14. Au forum politique de haut niveau pour le développement durable, tenu en septembre 2019, le Secrétaire général de l'ONU a lancé un appel pour une décennie d'action et de réalisations en faveur des objectifs de développement durable, qui visera à combler les écarts entre vision, réalité et mise en œuvre. Le Forum mondial sur les réfugiés, qui se tiendra à Genève en décembre 2019, représentera quant à lui une formidable occasion de continuer à soutenir la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés. Par ses dialogues thématiques de haut niveau, notamment sur l'éducation, les moyens d'existence et l'énergie, il pourra contribuer au lancement de la décennie d'action et ouvrir la voie à des mesures et à des engagements particuliers qui permettront à l'ensemble des acteurs d'œuvrer de concert en faveur de la paix, de la prospérité, de la dignité et d'un avenir pour tous, sans faire de laissés-pour-compte.

Déclaration liminaire du Haut-Commissaire

15. **M. Grandi** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) rappelle que la notion moderne de la protection des réfugiés est née au milieu du XX^e siècle, après deux conflits ravageurs et avant l'entrée dans la guerre froide. L'une des premières priorités de l'Organisation des Nations Unies était d'assurer la sécurité de millions de personnes déracinées et d'apporter une solution au problème du déplacement. Soixante-dix ans plus tard, le déplacement forcé demeure une préoccupation mondiale. Tout en étant différente, la situation demeure très complexe et plurifactorielle : conflits transfrontières liés aux ressources, désespoir, conflits ancrés dans les différences ethniques et religieuses, effondrement des écosystèmes et catastrophes naturelles, ou formes de nationalisme ravageuses. Elle est le signe que les choses vont mal et que l'on doit être plus ambitieux.

16. Ce constat a motivé l'élaboration du Pacte mondial sur les réfugiés, conçu en même temps que le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. En effet, il est impossible de faire face aux crises de réfugiés sans tenir compte des défis mondiaux plus grands et sans adopter des politiques migratoires efficaces. Le Pacte mondial sur les réfugiés prévoit une approche globale qui préserve l'impératif humanitaire tout en s'appuyant sur des outils plus adaptés à la dynamique des flux de réfugiés actuels. Le Forum mondial sur les réfugiés permettra quant à lui de présenter les progrès déjà réalisés et de prendre de nouveaux engagements.

17. L'année écoulée a démontré la nécessité du Pacte mondial sur les réfugiés et attesté de son influence sur l'action collective. En effet, si la plupart des discussions sur le déplacement forcé mettent l'accent sur les arrivées dans les pays du Nord, ce sont les pays d'accueil du Sud qui subissent les conséquences les plus profondes de ce phénomène. La communauté internationale doit leur apporter un appui plus substantiel et plus soutenu afin d'y préserver le droit d'asile et d'aider les communautés d'accueil. À titre d'exemple, la majorité des 4 millions de Vénézuéliens qui se sont réfugiés dans 14 pays d'Amérique latine et des Caraïbes bénéficient de la solidarité dont la plupart de ces pays a fait montre, malgré d'immenses pressions. Cette solidarité, louable, doit notamment être soutenue par un appui aux services, aux infrastructures et à l'économie de ces pays. Par ailleurs, le Haut-Commissaire rappelle que la Colombie a récemment décidé d'accorder la nationalité colombienne aux enfants de Vénézuéliens nés sur son sol, et salue le rôle du Processus de Quito dans l'élaboration d'une approche régionale, l'engagement de la Banque interaméricaine de développement, l'appui de la Banque mondiale à la Colombie par l'intermédiaire de son Mécanisme mondial de financement concessionnel et la tenue d'une conférence internationale sur la solidarité concernant la crise des réfugiés et des migrants vénézuéliens, prochainement organisée par l'UE, le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

18. Les « flux mixtes », où se mêlent réfugiés et migrants, continuent de susciter des débats qui mettent à mal l'unité et dans lesquels la rhétorique politique exploite les peurs des laissés-pour-compte de la mondialisation. Les mesures prises ou évoquées pour réduire ces flux portent atteinte à la protection des réfugiés sans s'attaquer véritablement à leurs causes profondes, ni aborder les défis que l'intégration représente. Or, un large éventail de mesures est indéniablement nécessaire face à ces situations, complexes, dans lesquelles sauver des vies et préserver la dignité et les droits de toutes les personnes déplacées doit demeurer une priorité, à l'instar de la protection internationale accordée à ceux qui en font la demande à juste titre. Quoi qu'il en soit, l'instauration de voies migratoires légales empêcherait l'utilisation abusive des systèmes de demandes d'asile. Ces problèmes touchent non seulement l'Amérique centrale septentrionale et la frontière sud des États-Unis, mais également l'Afrique australe et l'Asie du Sud-Est. Le Haut-Commissaire salue le fait que quatre États membres de l'Union européenne ont récemment décidé d'établir un dispositif temporaire permettant aux personnes secourues en mer Méditerranée de débarquer sur le sol européen et espère que cela permettra de redonner vie aux dispositions relatives aux secours en mer. Toutes les actions menées doivent aller de pair avec l'expression d'une ambition plus large, à savoir l'investissement dans la lutte contre les causes profondes des flux de réfugiés et l'aide à l'accueil des réfugiés et aux pays de transit. Actuellement, le HCR continue d'évacuer les individus les plus vulnérables qui se trouvent en Libye, situation pour laquelle le Niger et le Rwanda offrent une aide précieuse. Là comme ailleurs, le HCR travaille en

étroite collaboration avec l'OIM. Toutefois, ces opérations ne peuvent durer que si elles s'inscrivent dans une démarche globale de partage des responsabilités, visant à préserver les vies et à accorder l'accès à la protection internationale.

19. En l'absence de solution politique, les crises de déplacement récurrentes et déjà anciennes persistent, tandis que d'autres crises majeures se prolongent. Si l'Afghanistan a décidé d'appliquer le Cadre d'action global pour les réfugiés, seuls 15 000 réfugiés sont revenus au pays au cours de l'année écoulée. L'action du Pakistan et de l'Iran, notamment en matière d'inclusion et d'autonomie des réfugiés, est novatrice, mais elle doit bénéficier d'une aide internationale accrue tant que la crise afghane continuera. En Somalie, si l'engagement du Gouvernement en faveur de la réduction du déplacement forcé est patent et louable, les conflits et la sécheresse conduisent à de nouveaux déplacements et empêchent toute amélioration de la situation. Cela étant, les gouvernements des pays d'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique sont à l'avant-garde de l'application du Cadre d'action. L'Éthiopie, Djibouti, le Kenya et l'Ouganda font partie des pays qui ont pu s'appuyer sur le financement et le savoir-faire de la Banque mondiale, ce qui a déjà permis de transformer la vie de nombre de réfugiés et de communautés d'accueil de la région et qui prouve la validité du cadre inscrit dans le Pacte.

20. La question du rapatriement demeure l'objet d'une grande attention. Ce sont les personnes concernées, et non les responsables politiques, qui doivent faire pression pour le rapatriement. Le HCR œuvre avec les gouvernements à la création des conditions nécessaires aux retours, qui doivent être volontaires et viables. Si l'on prend l'exemple de la Syrie, où quelque 200 000 réfugiés syriens sont retournés depuis 2016 et vers laquelle plus des trois quarts des quelque 6 millions de réfugiés présents dans les pays voisins espèrent repartir un jour, il faut continuer à écouter l'avis des réfugiés avant d'agir, et soutenir ceux qui choisissent de rentrer, sans compliquer leur situation. Dans le même temps, la communauté internationale doit continuer à aider les pays d'asile, qui, au cours de l'année écoulée, ont permis à 1,3 million d'enfants réfugiés syriens d'aller à l'école et ont délivré 110 000 permis de travail à des réfugiés syriens. Ailleurs, le Gouvernement du Myanmar a reconnu le droit des réfugiés au Bangladesh de rentrer et un dialogue important s'est noué à ce sujet. Le HCR et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) travaillent quant à eux sur des projets de cohésion sociale dans le nord de l'État rakhine afin de jeter les bases nécessaires à d'éventuels retours. Le HCR apporte également son concours aux démarches tripartites entreprises pour faciliter le dialogue et l'élaboration de solutions, par exemple pour les réfugiés burundais en Tanzanie ou les réfugiés nigériens dans la région du lac Tchad.

21. Il est en outre nécessaire d'accélérer la mise en place de solutions. Sur ce plan, le HCR suit de près l'évolution de la situation au Soudan et au Soudan du Sud, où plus de 200 000 retours ont déjà eu lieu. Au cours des deux années écoulées, le HCR et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) ont promu la participation des réfugiés et des déplacés au processus de paix au Soudan du Sud. Il ne faut pas oublier dans ce contexte que la réinstallation fait partie des solutions, même si elle concerne moins de personnes. Si certains pays développent leurs programmes en la matière, le nombre de possibilités de réinstallation a chuté, ce qui est très décevant. Or la réinstallation sauve des vies et offre une stabilité aux réfugiés les plus vulnérables. La nouvelle stratégie triennale du HCR (2019-2021) pourrait cependant contribuer à renforcer les efforts déployés dans ce domaine.

22. Fin 2018, plus de 41 millions de personnes étaient déplacées dans leur propre pays. Les plus grandes opérations du HCR, très complexes d'un point de vue tant politique qu'opérationnel, se déroulaient en Iraq, en Syrie, au Yémen, dans le bassin du lac Tchad, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et en Ukraine. Actuellement, avec l'appui de ses partenaires, le HCR apporte des ressources accrues au Gouvernement éthiopien, à la demande de celui-ci, afin de faire face à des déplacements internes de grande envergure.

23. Les déplacements liés au climat sont quant à eux un phénomène à la base et à la croisée de tous les grands défis en matière de déplacement. Aujourd'hui, les problèmes climatiques provoquent de plus en plus de déplacements internes, et font bien plus de déplacés internes que la violence et les conflits. On retrouve aussi de façon systématique les problèmes climatiques parmi les causes de déplacements transfrontières. C'est ainsi que l'expression « réfugié climatique » a éveillé l'attention de la communauté internationale. Pour remédier à

ce problème, le HCR a cherché à mettre en lumière les cadres juridiques pertinents et à relever les obstacles en matière de protection auxquels se heurtaient les personnes déplacées au-delà des frontières de leur pays. L'organisation continuera d'apporter sa pierre aux débats internationaux qui seront conduits en la matière, notamment en participant à la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes. Lorsque les déplacements sont induits par des catastrophes, prévoir des mesures de protection et des modalités de séjour temporaire, ainsi que des interventions d'urgence, est souvent de mise. Les compétences techniques dont dispose le HCR en la matière sont grandes, et il continuera d'en faire bénéficier tous les États. Si les problèmes climatiques contraignent de nombreuses personnes au départ, les déplacements massifs de réfugiés ont eux aussi des incidences sur l'environnement. Depuis des années, le HCR s'emploie à réduire ces incidences, notamment en proposant des options fondées sur les énergies renouvelables, en organisant des activités de reforestation et en favorisant l'accès aux carburants et technologies propres pour la cuisson des aliments. Il a par ailleurs donné un nouveau souffle à sa stratégie pour l'énergie et s'est associé à des acteurs privés, notamment à la Fondation Ikea, pour mettre au point de nouvelles solutions. Le HCR s'emploie en outre à réduire l'empreinte écologique de ses activités.

24. Sans l'aide de ses donateurs, le HCR ne pourrait affronter tous les défis qui se posent à lui. Les fonds alloués pour l'année 2019 devraient avoisiner les 3,82 milliards de dollars É.-U. Les fonds débloqués par le secteur privé devraient quant à eux atteindre les 470 millions de dollars, ce qui représenterait une augmentation de 11 % par rapport à l'année 2018. Le HCR continue d'élargir sa base de donateurs et de veiller à ce que ses activités se déroulent dans des conditions stables. Les partenariats qu'il tisse avec des organisations œuvrant pour le développement se renforcent. La bonne gestion de l'organisation est en outre un élément primordial. Fin 2016, M. Grandi a engagé à cet effet un processus de réforme structurel ; depuis lors, les bureaux de pays disposent d'une autorité et d'une souplesse plus grandes, ce qui a permis de se rapprocher des réfugiés. À présent, le HCR entre dans sa dernière phase de changements structurels, qui consistera notamment à opérer des ajustements au niveau des divisions du Siège. Des efforts sont par ailleurs menés pour faire évoluer la culture de l'organisation, ainsi que pour favoriser la planification fondée sur des données probantes, comme le montrent la stratégie relative à la transformation des données, qui vient d'être adoptée, et la création, avec la Banque mondiale, d'un centre commun de données. Le HCR s'attache enfin à instaurer une culture solide de la gestion des risques et à renforcer ses mécanismes destinés à prévenir et à combattre les pratiques répréhensibles telles que l'exploitation et la violence sexuelles ainsi que le harcèlement sexuel.

25. En 2014, la campagne #IBelong (#J'appartiens) a été lancée dans le but de mettre fin à l'apatridie ; aujourd'hui, à mi-parcours, il est temps de prendre la mesure des progrès accomplis pour atteindre ce noble objectif. Parmi les mesures déjà considérables qui ont été prises à cette fin, on compte notamment la lutte contre la discrimination fondée sur le genre dans les lois sur la nationalité, l'adoption de lois visant à prévenir l'apatridie chez les enfants et la mise en place de nouvelles procédures pour remédier aux situations d'apatridie. En outre, 15 États ont adhéré à une au moins des deux conventions relatives à l'apatridie et le Kirghizistan a annoncé avoir remédié à tous les cas connus d'apatridie sur son territoire. Les initiatives prises par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds des Nations Unies pour la population, la Banque mondiale, la société civile, les réseaux universitaires et, en particulier, le « Groupe des amis » de la Campagne visant à mettre fin à l'apatridie, méritent également d'être saluées. À deux mois seulement du premier Forum mondial sur les réfugiés, l'heure est venue de s'interroger sur les changements à opérer pour la décennie à venir. Sera-t-elle marquée par une politique de repli, ou épousera-t-elle, au contraire, les contours de la coopération internationale ? Il est à espérer que cette seconde voie sera empruntée, et que la communauté internationale saura montrer l'exemple aux générations futures et honorer l'immense responsabilité qui est la sienne, œuvrant ainsi pour le bien des communautés d'accueil et des réfugiés.

Débat de haut niveau sur l'apatridie et débat général

26. **Le Président** remercie le Haut-Commissaire pour son exposé et annonce l'ouverture du débat de haut niveau sur l'apatridie, qui sera animé par M^{me} Rani (animatrice du débat) et auquel participeront M^{me} Mohammed (Vice-Secrétaire générale de l'ONU), M. Grandi (Haut-Commissaire), M^{me} Blanchett (Ambassadrice de bonne volonté), M^{me} Mamo

(ancienne apatride) et M. Zannier (Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales).

27. **M^{me} Blanchett** (Ambassadrice de bonne volonté) dit que l'apatridie, imperceptible car marquée par l'invisibilité, est un phénomène pourtant bien concret et destructeur, qui touche des millions de personnes dans le monde. De nombreux objets du quotidien sont des marqueurs d'appartenance, qu'il s'agisse de documents d'identité, d'une carte de crédit ou d'un permis de conduire. Se mettre à la place des personnes dépossédées de ces objets et s'interroger sur la façon dont elles se définissent, elles qui n'ont pas de nationalité dans un monde quadrillé par les nations, est crucial pour mieux comprendre ce phénomène. Il importe également de s'interroger sur les incidences de l'apatridie et sur les moyens de la rendre visible, en vue de mieux la combattre.

28. **M^{me} Mamo** (ancienne apatride) dit qu'elle est née en 1988 au Liban de parents syriens. Dans un pays où la nationalité s'acquiert par filiation paternelle, elle ne pouvait obtenir la nationalité libanaise, et la nationalité syrienne lui était refusée. Elle, son frère et sa sœur sont donc nés apatrides. La prise de conscience quant à son apatridie a été progressive. Enfant et adolescente, elle voyait bien que des portes lui étaient fermées et que même l'accès à des choses considérées comme banales pour beaucoup (acheter une carte SIM, participer à des activités sportives, aller en boîte de nuit ou faire du camping dans un pays limitrophe) lui étaient refusées. Ce n'est que plus tard qu'elle a découvert que la cause de ses souffrances avait un nom, l'apatridie, et qu'elle avait été contrainte de grandir sans existence légale. Elle a cherché à faire des études de médecine, mais toutes les universités offrant ce cursus lui ont fermé leurs portes, car elle ne possédait pas de papiers d'identité. La seule institution d'études supérieures à l'avoir acceptée a été une école d'informatique. M^{me} Mamo, qui souhaitait plus que tout étudier, s'est donc lancée dans cette filière. Toutefois, pour financer ses études dans cette institution privée, elle a dû travailler clandestinement, car elle ne pouvait exercer d'emploi dans des conditions légales faute de documents d'identité. Les obstacles auxquels sont confrontés les apatrides sont déclinables à l'infini et touchent tous les aspects du quotidien. Désireuse de remédier à cette situation, elle a cherché par tous les moyens, et ce neuf années durant, à obtenir une identité : elle a contacté des personnes aux plus hauts rangs de l'État, a demandé l'asile dans de nombreux pays, a cherché à se faire adopter, a déclaré qu'elle était une enfant en situation de rue et a essayé de se marier, en vain, jusqu'à ce qu'en 2014 le Brésil lui octroie l'asile et un laissez-passer, non pas en tant qu'apatride mais en tant que réfugiée syrienne. Arrivés sur le territoire brésilien en septembre 2014 et hébergés par une famille d'accueil, son frère, sa sœur et elle ont commencé une nouvelle vie. En novembre 2014, le HCR a lancé la campagne #IBelong, qui a cristallisé pour M^{me} Mamo les espoirs les plus grands. En mai 2016, elle a remporté une première grande victoire dans sa quête d'appartenance en obtenant le statut de réfugiée, mais, un mois plus tard, son frère a été assassiné. Ce n'est que parce qu'il s'était également vu accorder le statut de réfugié au préalable qu'elle et sa sœur ont pu lui obtenir un certificat de décès. La mort de son frère a instillé chez elle une volonté plus grande de faire connaître au reste du monde la voix des apatrides. En octobre 2018, elle a obtenu la nationalité brésilienne. Depuis, M^{me} Mamo, qui incarne l'espoir pour de nombreux apatrides, continue de militer en faveur des droits de ces personnes en s'investissant dans la campagne #IBelong. L'apatridie est un problème humanitaire qui pourrait être résolu si le monde politique y mettait du sien. Les lois ont été écrites par les êtres humains et les êtres humains ont le pouvoir de les changer.

29. **M^{me} Rani** (animatrice du débat) dit qu'elle a été choisie par le HCR pour modérer le débat en raison de son engagement auprès des réfugiés et de son histoire familiale. Il y a quelques années, elle avait réalisé pour la BBC un documentaire sur le camp de réfugiés syriens de Zaatari, situé en Jordanie, documentaire qui avait donné un visage aux réfugiés en faisant connaître leur quotidien dans le camp. Elle a ensuite réalisé un documentaire sur sa propre histoire familiale, marquée par la partition de l'Inde en 1947, qui a fait 15 millions de déplacés. Récemment, elle a eu l'honneur d'être envoyée par le HCR au Kirghizistan pour rencontrer Azizbek Ashurov, le lauréat de la Distinction Nansen pour les réfugiés, qui a mis un terme à l'apatridie dans son pays.

30. **M^{me} Mohammed** (Vice-Secrétaire générale de l'ONU) dit que la situation actuelle dans le monde est bien plus délicate que lorsque la campagne #IBelong a débuté. Le droit à une nationalité est certes un droit de l'homme, mais il relève avant tout d'une obligation

morale individuelle et collective ; ainsi, nul ne devrait être exclu de sa société. La plupart des outils et instruments de lutte contre l'apatridie ayant été élaborés par des hommes, il importe d'associer davantage les femmes à la prise de décisions dans ce domaine, car c'est sur leurs épaules que reposent bien souvent les fardeaux. Par ailleurs, même si la campagne #IBelong ne prendra fin qu'en 2024, il est capital de tenir compte de l'urgence de la situation, et donc d'éliminer au plus vite l'apatridie.

31. **M^{me} Rani** (animatrice du débat) demande quel est le rôle de l'OSCE dans la lutte contre l'apatridie.

32. **M. Zannier** (Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales) dit que les travaux relatifs aux minorités que l'OSCE mène tiennent leur place dans la lutte contre l'apatridie en ce qu'ils visent à promouvoir l'inclusion des minorités dans la société. L'apatridie est une question complexe, notamment parce qu'elle peut découler de situations très différentes ; il n'existe donc pas de politique universelle qui permettrait d'éliminer tous les cas d'apatridie. C'est pourquoi l'OSCE collabore étroitement avec le HCR pour déterminer les besoins des personnes selon leur situation particulière.

33. **M^{me} Rani** (animatrice du débat) demande à M^{me} Blanchett ce qui l'a poussée à s'intéresser à la question de l'apatridie.

34. **M^{me} Blanchett** (Ambassadrice de bonne volonté) admet n'avoir pris conscience de l'ampleur du problème de l'apatridie que lorsqu'elle a commencé à collaborer avec le HCR. Depuis, elle souhaite sensibiliser l'opinion publique à cette question. Lors de son premier déplacement avec le HCR, M^{me} Blanchett s'est rendue au Liban, où elle a pu rencontrer des familles apatrides, ce qui l'a beaucoup marquée. Dans 25 pays, dont le Liban, les textes de loi relatifs à la transmission de la nationalité sont discriminatoires à l'égard des femmes, puisque celles-ci ne peuvent transmettre leur nationalité à leurs enfants, ce qui crée de nombreux cas d'apatridie. À cet égard, M^{me} Blanchett félicite la Sierra Leone et Madagascar de s'être engagées à modifier leurs lois discriminatoires à l'égard des femmes quant à la transmission de la nationalité.

35. **M^{me} Rani** (animatrice du débat) s'enquiert des mesures à prendre pour associer les apatrides à l'action en faveur de l'élimination de l'apatridie.

36. **M^{me} Mamo** (ancienne apatride) dit que les personnes sont des ressources. C'est pourquoi les États ne devraient pas seulement venir en aide aux apatrides par obligation morale ou humanitaire, mais également parce que ces personnes ont des compétences et un potentiel qui pourraient être exploités. Le Brésil mène à cet égard une action exemplaire. Le Costa Rica et le Panama ont quant à eux pris des mesures pour commencer à enregistrer les personnes directement à la frontière. Le Chili a pour sa part élaboré un programme visant à enregistrer les enfants nés en situation irrégulière.

37. **M^{me} Rani** (animatrice du débat) demande quels sont les obstacles à l'élimination de l'apatridie.

38. **M. Grandi** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) dit que le principal obstacle à l'élimination de l'apatridie est le manque de sensibilisation à ce problème. L'apatridie ne concerne pas seulement le HCR, mais l'ensemble de la communauté internationale. Il existe deux conventions relatives à l'apatridie : la Convention relative au statut des apatrides est davantage axée sur la protection des apatrides, tandis que la Convention sur la réduction des cas d'apatridie porte sur l'élimination de l'apatridie. Bien conscient des difficultés que les États rencontrent lorsqu'ils doivent élaborer des lois visant à mettre fin à l'apatridie, le HCR fait tout son possible pour inciter ces derniers à adhérer à ces deux instruments, afin que les actions nationales de lutte contre l'apatridie soient conformes aux normes internationales. Les États devraient collaborer avec le HCR pour recenser les personnes apatrides, modifier les lois inadéquates ou en élaborer de nouvelles, mettre fin aux pratiques discriminatoires et enregistrer les naissances. Il faut également associer à cette action la société civile, qui joue un rôle très important dans la sensibilisation au problème de l'apatridie. Le récit de M^{me} Mamo met en lumière le lien complexe qui existe entre exil et apatridie. À cet égard, il convient de ne pas oublier que le Liban a protégé M^{me} Mamo pendant de nombreuses années en lui accordant l'asile, comme il l'a fait pour des millions d'autres personnes, notamment des Syriens et des Palestiniens, et que cela doit être porté à son crédit.

39. **M^{me} Rani** (animatrice du débat) s'enquiert de l'influence concrète que les organisations internationales peuvent avoir sur les décisions que les États prennent concernant l'apatridie.

40. **M. Zannier** (Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales) dit que l'OSCE lutte contre l'apatridie conformément au chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, qui autorise les organisations régionales comme l'OSCE à mener des actions régionales pour autant que celles-ci soient compatibles avec les buts et les principes des Nations Unies. S'il importe de créer des coalitions parmi les acteurs internationaux, c'est à chaque État qu'il revient, en fin de compte, à agir sur le plan individuel. En Macédoine du Nord, par exemple, une loi visant à éliminer l'apatridie dans le pays est actuellement en cours d'examen devant le Parlement. En Lettonie, un texte de loi visant à attribuer automatiquement la citoyenneté à tous les nouveau-nés qui ne l'ont pas est en cours d'adoption. Par ailleurs, M. Zannier fait régulièrement rapport au Conseil permanent de l'OSCE, y compris sur les situations d'apatridie dans les pays où aucun progrès n'est en cours, afin de sensibiliser les États membres de l'organisation à cette question, ce qui influe sur les politiques nationales.

41. **M^{me} Rani** (animatrice du débat) demande quelles sont les chances de mettre fin à l'apatridie.

42. **M^{me} Mohammed** (Vice-secrétaire générale de l'ONU) rappelle que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 prévoit que personne ne doit être laissé de côté, et que les objectifs relatifs à la lutte contre les inégalités et l'injustice vont dans le sens de la campagne #IBelong. L'ONU devrait jouer un rôle plus actif dans la trentaine de pays où l'apatridie pose de gros problèmes, notamment en veillant à ce que les jeunes et la société civile soient associés aux efforts et fassent entendre leur voix au sein de différentes institutions, comme les parlements, et dans leur communauté. De cette manière, il sera possible d'apporter davantage de paix et de stabilité à tous. Les causes profondes de l'instabilité se trouvent souvent dans le désespoir, notamment chez les apatrides. Il ne faut pas oublier que ceux-ci peuvent apporter une contribution précieuse à la société dans laquelle ils vivent.

43. **M^{me} Rani** (animatrice du débat) demande quels résultats la campagne #IBelong a produits au cours des cinq dernières années.

44. **M. Grandi** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) dit que la campagne #IBelong a permis d'accroître la sensibilisation à la question de l'apatridie. Des restrictions à la transmission de la nationalité par la mère existent encore dans 25 pays, mais il s'agit de situations complexes, et des progrès sont tout de même en cours dans ce contexte. Le HCR collabore également avec de nombreux États en ce qui concerne les procédures de détermination, les procédures de facilitation et la lutte contre la discrimination. M. Grandi rappelle que le nombre d'apatrides annoncé lors du lancement de la campagne, en 2013, qui était de 10 millions, n'était qu'une estimation. Les données statistiques disponibles indiquent qu'il y a au moins 4 millions d'apatrides dans le monde. On sait que plusieurs centaines de milliers d'entre eux ont obtenu une nationalité depuis le début de la campagne, ce qui constitue une belle avancée, mais il faut s'employer à obtenir des données fiables concernant le nombre réel d'apatrides aux fins, non seulement, du bon déroulement de la campagne, mais également de la réalisation des objectifs de développement durable.

45. **M^{me} Rani** (animatrice du débat) demande quelles orientations guideront la suite de la campagne #IBelong.

46. **M. Grandi** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) dit qu'il faut réaliser les objectifs des deux conventions relatives à l'apatridie, à savoir, d'une part, protéger les personnes apatrides et, d'autre part, prendre des mesures législatives pour mettre fin à l'apatridie.

47. **M^{me} Mammo** (ancienne apatride) dit qu'elle a eu la chance de rencontrer les bonnes personnes dans sa vie, mais que tous les apatrides n'ont pas ce privilège. Personne n'est à l'abri de l'apatridie. La communauté internationale doit s'efforcer de bâtir un monde meilleur et d'offrir aux apatrides la possibilité d'apporter leur contribution à la société dans laquelle ils vivent.

Débat général

48. **M. Spasovski** (Observateur de la Macédoine du Nord) dit que son pays est résolu à mettre en œuvre le Pacte mondial sur les réfugiés. La République de Macédoine du Nord a récemment adopté la loi sur la ratification de la Convention sur la réduction des cas d'apatridie, qui est actuellement examinée par le Parlement. Le Ministère de l'intérieur participe au processus d'enregistrement des personnes qui ne possèdent pas de document d'identité, des personnes apatrides et des personnes ayant le statut de réfugié. En avril 2019, le Ministère de l'intérieur, le Ministère du travail et des politiques sociales et le Ministère de la justice ont, en collaboration avec le HCR et des ONG, mené une action pour inciter les personnes non enregistrées à se rendre dans un bureau d'enregistrement pour y remplir un questionnaire. En outre, des équipes mobiles sont allées dans la rue à la rencontre des personnes sans document d'identité pour les enregistrer dans un registre distinct du Bureau d'enregistrement des citoyens. La République de Macédoine du Nord remercie le HCR pour l'aide qu'il lui apporte dans son action en faveur des réfugiés et des demandeurs d'asile.

49. **M. Aidarbekov** (Observateur du Kirghizistan) dit que, bien qu'elle ne soit partie ni à la Convention de 1954, ni à celle de 1961, la République kirghize prend depuis son indépendance des mesures visant à réduire l'apatridie et à la prévenir. Après la chute de l'Union soviétique, en 1991, des dizaines de milliers de personnes sont devenues apatrides dans la région. Le Kirghizistan a dès lors simplifié sa législation afin d'accorder la nationalité aux ex-citoyens soviétiques résidant sur son territoire, soit plus de 78 000 personnes depuis 2009. Dans le cadre du Plan d'action global visant à mettre fin à l'apatridie (2014-2024), des projets pilotes sont menés, notamment le déploiement d'équipes mobiles dans le pays afin de rencontrer les apatrides et les personnes en situation irrégulière et de régulariser leur situation. Grâce à la coopération entre les pouvoirs publics, les organisations internationales et la société civile, plus de 13 700 apatrides ont ainsi reçu la nationalité kirghize. Des progrès considérables ont été faits s'agissant de l'enregistrement des naissances sur le territoire de la République kirghize, y compris les naissances d'enfants nés de parents apatrides, afin que tous les enfants disposent d'un certificat de naissance et puissent faire valoir leurs droits. Un groupe de travail composé de représentants des pouvoirs publics et d'experts indépendants a analysé la législation kirghize sur la citoyenneté en vue de la rendre conforme au droit international, ce qui a abouti à des amendements et à l'établissement de plusieurs projets de loi. Un plan d'action a en outre été mis au point avec le HCR pour réduire le risque d'apatridie.

50. **M. Wannamethee** (Thaïlande), s'exprimant au nom du Groupe des amis de la Campagne #Ibelong (#J'appartiens), se félicite des progrès réalisés depuis le lancement de la Campagne. Plusieurs États ont pris des mesures concrètes pour prévenir l'apatridie ou pour lutter contre celle-ci, notamment par l'adoption de plans d'action nationaux, et 15 États ont adhéré à l'une des deux conventions, voire aux deux. Des engagements ont également été pris au niveau régional, et d'autres organisations internationales, comme le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ou le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), ont intégré l'apatridie à leur mandat. Il reste cependant des progrès à faire pour éliminer totalement cette dernière. À cet égard, le Groupe des amis rappelle que l'apatridie n'est pas une fatalité et demande aux États d'adopter une législation, ou de modifier la législation existante, et de prendre des mesures pour que les apatrides puissent obtenir une nationalité, notamment dans le cadre du Plan d'action global visant à mettre fin à l'apatridie. Il demande aussi aux États d'établir un cadre pour éviter l'apparition de cas d'apatridie à l'avenir, et d'adopter une approche globale et coordonnée de lutte contre l'apatridie, prenant en compte les questions humanitaires, les droits de l'homme et les questions de développement. Le Groupe des amis engage par ailleurs les autres acteurs, notamment le secteur privé et les organisations de la société civile, à collaborer avec les pouvoirs publics dans cette entreprise, en restant à l'écoute des intéressés. Les États devraient quant à eux tirer parti de l'expérience et des bonnes pratiques des autres pays, notamment dans le cadre du Groupe des amis, et respecter les engagements qu'ils ont annoncés.

51. **M. Izquierdo Mino** (Équateur), s'exprimant au nom des pays du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), dit que le nombre de déplacements forcés en Amérique latine et dans les Caraïbes n'a jamais été aussi élevé qu'en 2019. Les pays de la région ont fait tout leur possible pour faire face à la situation en coordonnant leurs efforts et

en adoptant des solutions novatrices pour accueillir les réfugiés et protéger les personnes vulnérables. Ils sont cependant préoccupés par l'insuffisance des contributions financières de la communauté internationale. Les pays du Groupe demandent aux pays donateurs de leur donner les moyens de planifier et de mettre en place des solutions durables dans la région. Le premier Forum mondial sur les réfugiés permettra de préparer la mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés, à laquelle la société toute entière devrait participer. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes présenteront à cette occasion leurs données d'expérience et leurs bonnes pratiques, comme la Déclaration et le Plan d'action du Brésil, qui visent à renforcer la protection des personnes déplacées, des réfugiés et des apatrides et à promouvoir des solutions pérennes. En outre, sept pays de la région présenteront les progrès réalisés et les difficultés rencontrées dans le contexte du Cadre régional global de protection et de solutions (MIRPS), mécanisme sous-régional de répartition des responsabilités pour la mise en œuvre du pacte mondial.

52. Le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes rappelle que 14 pays de la région ont adhéré aux conventions sur l'apatridie et ont entrepris des réformes constitutionnelles et législatives pour mieux appliquer leurs dispositions. Des mesures ont en outre été prises pour améliorer le système d'enregistrement des naissances et simplifier la procédure de naturalisation, ainsi que pour prévenir l'apatridie en vue de son élimination complète.

53. S'agissant du processus de régionalisation du Haut-Commissariat, les pays du Groupe comprennent les raisons pour lesquelles le HCR souhaite décentraliser son action, mais espèrent que le dialogue entre les représentations permanentes à Genève et le siège de l'Organisation sera maintenu.

54. **M. Stevens** (Observateur de l'Union européenne), s'exprimant au nom des États membres de l'Union européenne et au nom des pays candidats (Turquie, Macédoine du Nord, Monténégro, Serbie, Albanie, République de Moldova et Ukraine), dit que la migration fait partie des principales priorités de la nouvelle Commission. Dans ce contexte, un nouveau Pacte sur la migration et l'asile doit être conclu et l'Agence européenne de gardes frontière et de gardes-côtes doit être renforcée. L'Europe continuera d'aider les personnes qui fuient les persécutions et les conflits, en accueillant les réfugiés et en leur apportant une aide à la réinstallation ou à la recherche de voies complémentaires en Europe. Il convient à cet égard de mieux répartir entre les pays la charge de l'accueil des réfugiés et d'adopter une approche plus viable en matière de recherche et de sauvetage en mer. Cependant, la lutte contre les causes profondes des déplacements forcés reste la principale priorité de l'Union européenne, laquelle continuera de jouer un rôle actif dans la résolution des conflits dans le monde. La Commission européenne entend également renforcer sa coopération avec ses voisins et avec les pays tiers, notamment en Afrique, où elle va continuer à investir dans l'enseignement, le développement professionnel, la santé et les infrastructures. L'Union européenne se réjouit de participer au premier Forum mondial sur les réfugiés, où elle coparrainera quatre des six domaines prioritaires, en prenant appui sur son expérience dans ce domaine. L'Union européenne et ses États membres félicitent les pays qui appliquent le cadre d'action global pour les réfugiés et les soutiennent.

55. S'agissant de l'apatridie, la plupart des membres de l'Union européenne ont ratifié les deux conventions. En 2015, l'Union européenne a adopté les Conclusions du Conseil sur l'apatridie et le réseau européen des migrations a lancé une plateforme d'échange d'informations et de bonnes pratiques sur l'apatridie entre les États membres de l'Union, afin de combler les lacunes dans ce domaine. L'Union européenne appuie les mesures visant à prévenir et à réduire l'apatridie dans le cadre de son aide au développement. L'Union estime par ailleurs qu'il ne faut pas négliger les personnes déplacées, qui sont parfois encore plus vulnérables que les réfugiés. Elle a pour cela demandé au Secrétaire général de l'ONU de créer un groupe d'experts de haut niveau sur les personnes déplacées, qui fera des recommandations afin d'aider les États à prévenir les déplacements, y faire face et trouver des solutions.

56. L'Union européenne soutient la réforme du HCR, y compris la décentralisation de ses bureaux régionaux.

57. **M. Mushayavanhu** (Zimbabwe), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit qu'en adoptant le pacte mondial sur les réfugiés, les pays d'Afrique se sont engagés à concrétiser une nouvelle approche des déplacements forcés qui met l'accent sur le partage de la charge et des responsabilités ainsi que sur le renforcement de la protection et la fourniture d'une assistance adéquate aux victimes. Par ailleurs, le Groupe est déterminé à limiter les déplacements forcés, en recherchant des solutions aux conflits et aux guerres, qui sont responsables d'une grande partie de ces migrations.

58. M. Mushayavanhu est préoccupé par le fait que plus de 50 % des fonds nécessaires à l'aide aux personnes relevant du HCR en Afrique restent encore à trouver. À cet égard, le Groupe des États d'Afrique salue les efforts faits par le HCR pour associer de nouveaux donateurs, notamment dans le cadre de mécanismes de financement novateurs. Ces initiatives ne doivent cependant pas solliciter lourdement les ressources des pays d'accueil, lesquels fournissent déjà une aide importante aux victimes de déplacements forcés.

59. Le Groupe des États d'Afrique soutient la création de sept bureaux régionaux du HCR, dont trois en Afrique.

60. Le Groupe participe à la campagne pour éliminer l'apatridie d'ici 2024. L'Afrique dispose également d'autres mécanismes pour lutter contre l'apatridie, comme le plan d'action de Banjul de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Déclaration de Brazzaville pour l'élimination de l'apatridie, et les pays du continent ont accordé la nationalité à de nombreux ressortissants de pays voisins se trouvant sur leur territoire.

61. L'Afrique réclame également une stratégie en faveur de la protection de l'environnement, les changements climatiques étant à l'origine de nombreux déplacements.

La séance est levée à 13 h 5.